

Signature:

PRE-INSCRIPTION POUR UN STAND DE NOURRITURE A LA VILLE EST A VOUS A SAINT-GERVAIS-VOLTAIRE LES SAMEDI ET DIMANCHE 1er ET 2 JUIN 2019

Cette pré-inscription est une demande d'inscription et n'implique pas une autorisation d'exploiter un stand dans le périmètre de la manifestation. Elle doit être <u>renvoyée par courrier/email/déposée</u> au comité organisateur avant le <u>30.04.2019</u>.

Nous souhaitons accueillir 15 stands de nourriture de styles variés. Une priorité sera donnée aux personnes résidant et oeuvrant dans le quartier. La décision est prise par le comité organisateur.

Si vous avez été retenu, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que la convocation à la séance d'information obligatoire par courrier.

Nom :		
Prénom :		
Association	n ou raison sociale:	
Adresse :		
Téléphone	:	
Fax:		
Email :		
Portable pe	endant la manifestation:	
	énom responsable rité alimentaire :	
Avez-vous	déjà participé à La ville est à vous ? oui non non	
Description	ns des marchandises vendues :	
1.		Prix
2.		Prix
3.		Prix
4.		Prix
5.		Prix
	oui - non oui - non oui – non opareils électriques :	
Désirez-vo	ous proposer une animation :	
occuper l'e cette fête fa	t à Vous est une fête de quartier et un vide grenier qui se dére espace public et à se rencontrer. Nous vous encourageons de familiale. Les personnes privées ou les associations poursuive rtis politiques, ne sont pas admis.	e ce fait à pratiquer des prix abordables, dans l'esprit d
annexe pa	gné-e, certifie que les données ci-dessus sont exactes et je nar le comité organisateur , les directives pour les buvettes teles vétérinaires (SCAV) ainsi que les consignes de la Voirie Vil la SCAV à transmettre les données me concernant au comité	mporaires émises par le Service de la Consommation le Propre.
Nom :		
Prénom :		



CONDITIONS ET CONSIGNES POUR UN STAND DE NOURRITURE A LA VILLE EST A VOUS A SAINT-GERVAIS-VOLTAIRE LES SAMEDI ET DIMANCHE 1er ET 2 JUIN 2019

L'emplacement d'un stand de nourriture dans le périmètre de la fête est gratuit.

Aucune infrastructure (tentes, tables, bancs, électricité, etc.) n'est fournie. Chacun se débrouille....

EMPLACEMENT ET TAILLE

Le choix de l'emplacement des stands est du ressort du comité d'organisation.

En cas d'emplacement réservé, celui-ci vous sera communiqué lors de la séance d'information obligatoire.

La taille du stand ne doit pas dépasser une place de parking (3 mètres x 3 mètres).

En cas d'emplacement libre, interdiction de s'installer devant les bouches d'incendie, les entrées d'immeubles, les passages, etc. et sur les emplacements réservés par le comité d'organisation.

HORAIRES

Rues fermées à tous les véhicules pendant toute la durée de la manifestation.

C'est-à-dire du samedi 06 heures jusqu'au dimanche 24 heures.

PAS D'ACCES VEHICULE APRÈS 6H DU MATIN

Retrait du macaron : le samedi de 08 heures à 09 heures au stand d'info/buvette

Installation du stand : en cas d'emplacement mis à disposition, la place vous sera réservée jusqu'à 09 heures

attention, au-delà de cet horaire vous perdez votre emplacement.

Ouverture du stand : le samedi dès 08 heures

Gobelets réutilisables :

obtention: le matin dès 09 heures et tout au long de la fête au stand info/buvette

Fermeture du stand le samedi à 23 heures et arrêt de la vente : le dimanche à 19 heures

Gobelets réutilisables le samedi et tout au long de la fête

restitution: le dimanche jusqu'à 20 heures au stand d'info/buvette

Remboursement le dimanche de 19 heures à 20 heures au stand d'info/buvette

des bons

nourriture/boisson

ENGAGEMENTS

Le stand de nourriture et son représentant agréé s'engage à :

- 01 Respecter les directives du SCAV, de la Voirie Ville Propre et celles émises lors de la réunion du Chimiste cantonal
- 02 Communiquer les présentes consignes à ses bénévoles et ou collaborateurs
- 03 Afficher le macaron et le nom du responsable sur le stand
- 04 Respecter l'emplacement et la taille du stand mis à sa disposition
- 05 Pratiquer des prix abordables et de les afficher clairement
- 06 Respecter les horaires mentionnés ci-dessus
- 07 Ne pas utiliser de sono, ni de groupe électrogène
- 08 Accepter les bons repas de la manifestation
- 09 Ne pas vendre d'alcool
- 10 Utiliser la vaisselle compostable pour les assiettes et les couverts
- 11 Utiliser les gobelets réutilisables pour les boissons fournis sur place
- 12 Ne pas vendre à l'emporter des boissons contenues dans du verre, de l'aluminium ou du PET
- 13 Avoir des foyers de cuisine en bon état et sans danger
- 14 Ne pas placer le grill sous la tente, mais à l'arrière du stand et le protéger à l'aide de vaubans
- 15 En cas d'utilisation de source de chaleur, avoir un extincteur et une couverture anti-feu et protéger le sol
- 16 Récupérer les huiles de friture dans les bidons mis à votre disposition au stand info/buvette
- 17 Trier ses déchets et les entreposer dans les installations prévues à cet effet
- 18 Nettoyer régulièrement les abords de son stand
- 19 Emporter chez soi ce qui n'a pas été vendu

EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS, LE STAND SERA EXCLU DU PERIMETRE DE LA FETE.

Nom :	
Prénom :	
Date :	
Signature :	